

COMMUNE DE WALDWISSE

Département
de la MOSELLE

Arrondissement
de THIONVILLE- EST

Nombre de Conseillers
élus :
15

Conseillers en fonction :
14

Conseillers présents :
13

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2021 à 19h00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Guy MAGARD, Maire.

Membres présents : Chantal AUGUSTIN - Michel ARNOLD - Cécile KOKEL - Bernard FRITZINGER - Pierre GODOT - Alain JACOB - Christiane MEYER - Patrick NEISIUS - Jean-Claude RICHARD - Roger SABE - Olivier WIANNI - Loetitia WINTERSTEIN.

Absents avec procuration : Jean-Michel STREIT donne procuration à Jean-Guy MAGARD

Délibération n° 27/2021 :

Objet : Tarifs et règlement du Columbarium

Monsieur le Maire indique qu'en vertu de la délibération 18/2021 du 30 mars 2021, relative à l'installation d'un columbarium au cimetière communal: il convient de réfléchir sur les tarifs des cases de columbarium.

Monsieur le Maire donne demande au conseil municipal de fixer la tarification des cases funéraires.

Après délibération le conseil municipal décide des tarifs ci-dessous :

Location pour 15 ans : 1.200 €

Location pour 30 ans : 1.800 €

Renouvellement pour 15 ans : 120 €

Renouvellement pour 30 ans : 200 €

Le règlement d'utilisation du columbarium sera joint à chaque demande de location.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre

WALDWISSE, le 28 septembre 2021

Le Maire,

Jean-Guy MAGARD



Accusé de réception en préfecture
057-215701407-20210928-Delib27-2021-AI
Date de rétrotransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021